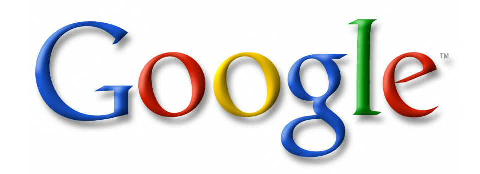
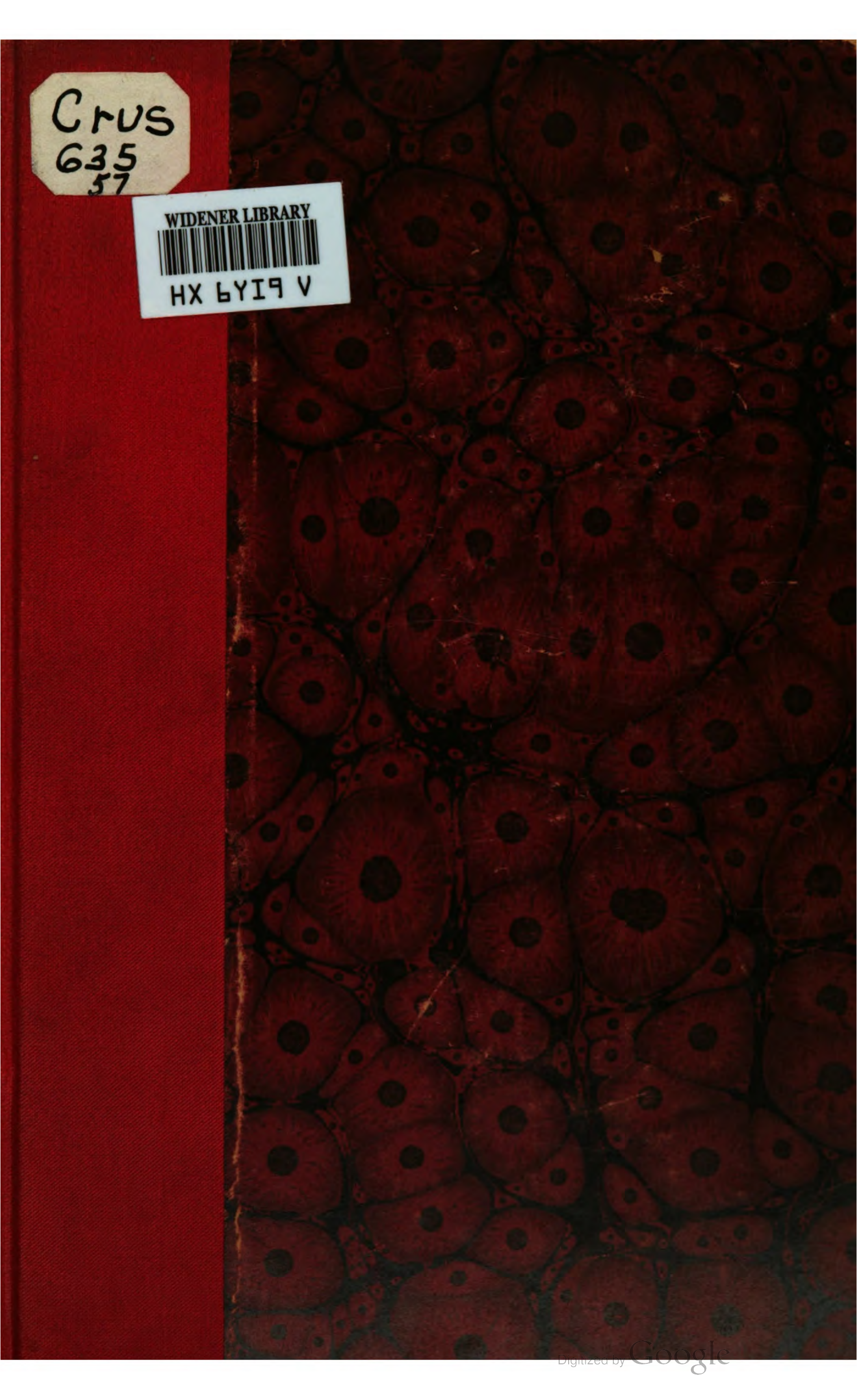
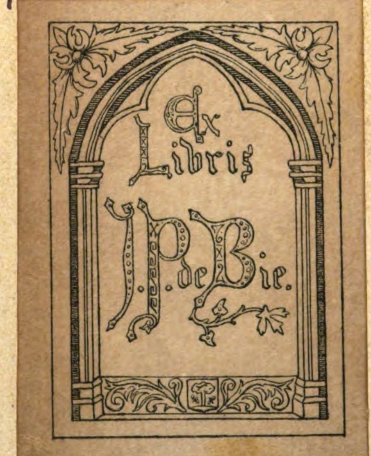



Crus
635
57
WIDENER LIBRARY
HX 6YI9 V
Digitized by Google



fran Jacquelin



HISTOIRE
DES
TEMPLIERS.

HISTOIRE DES TEMPLIERS.

OUVRAGE IMPARTIAL,
Recueilli des meilleurs Ecrivains.

PAR J. A. Jacquelin

La gloire de leur mort explique assez leur vie.
(*Tragéd. des Templiers, par M. Reynouard.*)

A PARIS,
Chez PILLOT, jeune, libraire, place des Trois-Maries, n°. 2, en face le pont-neuf, au bout de la rue de la Monnaie;
Et palais du Tribunat, 2°. galerie de bois, n. 247.

AN XIII. 1805.

PRÉFACE.

Je ne me rappèle plus quel plaisant dit à un prince qui venait de choisir, pour son bibliothécaire, un homme fort ignorant : voilà pour lui une belle occasion d'apprendre à lire !

Ce que je sais, c'est qu'en ce moment on peut dire avec autant de raison : voilà pour la plupart des spectateurs une belle occasion d'apprendre l'histoire des Templiers.

Le précis historique de leur procès et de leur condamnation (qui vient de paraître)* est insuffisant pour mettre le lecteur parfaitement au fait de ce qui con-

* Ce n'est pas celui de M. Reynouard.

cerne ces fameux chevaliers ; il ne contient, à peu de chose près, que le narré de la catastrophe qui les anéantit.

J'étais tenté de dire que le premier devoir d'un écrivain, ne fît-il qu'une brochure, devait être de chercher à se faire lire, mais je me souviens que j'ai moi-même le plus grand besoin de l'indulgence de mes lecteurs et je me tais.

Il ne règne pas sur l'histoire des Templiers une si grande obscurité qu'on veut bien le faire croire, il suffit pour s'en convaincre, de lire attentivement les écrivains qui en ont parlé, c'est ce que

nous avons fait. C'est du choc des opinions que jaillit la lumière ; c'est en opposant les historiens les uns aux autres, que nous tâcherons de faire luire la vérité. Nous avons puisé aux meilleures sources, nous avons consulté les autorités les plus respectables, nous n'en avons pas même dédaigné d'obscures lorsqu'elles nous paraissaient de bonne foi.

Nous n'ignorons pas que le titre de compilateur est fort peu honoré, mais sans prétendre nous assimiler à St.-Foix, nous dirons qu'il a rendu cette fonction utile et honorable. Puissions-nous, comme lui, jetter sur l'histoire

des Templiers, cet intérêt qu'il a su répandre sur tous les sujets historiques qu'il a traités avec tant de profondeur et de grace ! Nous lui avons des obligations pour la rédaction de cet ouvrage, que nous avons entrepris, pour éclairer le public sur le chef-d'œuvre dramatique qui fixe en ce moment son attention. Si une tragédie n'est pas une histoire, une histoire n'est pas non plus une tragédie, et nous nous contenterions de la plus petite feuille de la couronne de M. Reynouard; nous ne pouvons résister au plaisir de copier l'Epitre qui lui a été adressée à ce sujet, nous ne pouvons mieux terminer une préface.

EPITRE

A L'AUTEUR DE LA TRAGÉDIE DES TEMPLIERS.

Heureux qui sait toujours, louant sans flatterie,
D'un encens volontaire honorer le génie,
Qui voit à la censure échapper ses travaux,
Et parmi ses amis peut compter ses rivaux.
Raynouard, grace à tes vers qu'eut avoués Corneille,
Le théâtre aujourd'hui compte une autre merveille;
Des poëtes français tu relèves l'honneur,
Et la scène te doit sa nouvelle splendeur.
Les soupirs d'Alamar, du Tasse la démence,
Des tragiques du siècle accusaient l'impuissance;
Chargé du poids honteux des plus justes mépris,
Pierre avait de sa chûte égayé tout Paris.
Le seul Agamemnon triomphant des cabales,
Sur le théâtre encor brillait par intervalles,
De ses mâles beautés étonnait nos esprits . . . .
Heureux s'il eût tenu ce qu'il avait promis !
Envain des comédiens la troupe désolée,
Affichait *Polixène* et la *Boîte volée* ;
Ces ouvrages prônés dans vingt cercles divers,
Aux regards du public imprudemment offerts,
Tombaient..... comme en automne on voit tomber
la feuille.



Dignes du prix flatteur que leur zèle recueille,
En vain George-*Camille* et *Phèdre*-Duchenois,
Changeaient malignement de rôles tous les mois ;
En vain Bourgoin, Volnais, doux espoir de la scène,
Caressaient tour-à-tour Thalie et Melpomène
Et pour entretenir un modeste concours
Depuis deux ans entiers débutaient tous les jours.
Le public inconstant, si fécond en caprices,
Négligeait, peu galant, ces charmantes actrices.
Au spectacle surtout, la nouveauté lui plaît.
Et dût le bruit aigu d'un importun siflet,
Le venger de l'ennui d'un second *Orvèse*,
Il voulait du nouveau ... sur la scène française
On risquait en tremblant nos modernes auteurs;
Pour être plus nouveaux, ils n'en sont pas meilleurs.
Enfin toi seul, armé d'un modeste courage,
A la cabale oisive, offres ton bel ouvrage;
Il paraît.... des beaux vers prestiges enchanteurs!
Des Templiers éteints chacun plaint les malheurs.
En vain Daniel sur eux versa l'ignominie,
Ils sont aux yeux du siècle absous par ton génie.
Eh! qui peut sans effroi, voir ces nobles guerriers,
Le cœur pur et soumis, le front ceint de lauriers,
Lâchement accusés par un ministre impie,
Rendre au dieu qu'ils servaient leur innocente vie?

Vrais martyrs de la foi, résignés à leur sort,
Défier la douleur et recevoir la mort ?
Moi-même, subjugué par ta mâle éloquence,
Les yeux baignés de pleurs, j'admirais en silence
Du jeune Marigny, l'héroïque vertu,
Son cruel dévouement par l'amour combattu,
Et l'honneur sur l'amour remportant la victoire,
Et sa mort qui d'un crime a préservé sa gloire !
  Molay, généreux chef de cet ordre chrétien,
Du trône et de l'autel invincible soutien,
Qu'il est beau de te voir, au milieu des tortures,
Prêcher aux Templiers le pardon des injures,
Sous le poids de tes fers leur apprendre à souffrir !
Qu'il est beau de te voir, assuré de périr,
Refuser d'un grand roi la pitié dédaigneuse,
Et le bienfait tardif d'une grâce honteuse,
Sire, offrez-nous l'honneur.... oui l'honneur fut ta loi :
L'arrêt qui ta frappé n'a flétri que ton roi.
Tel entouré des grands que son regard honore,
Du soldat qui le craint, du peuple qui l'adore,
Un monarque puissant et plein de dignité,
Au trône qui l'attend s'assied avec fierté ;
Tel, et plus grand encor, animé d'un saint zèle,
Molay, guide au bûcher sa cohorte fidèle ;
Mêle à leurs chants pieux ces terribles accens,

Peuple, pontife, roi..... *nous mourons innocens.*
Je pleurais . . . . . de mes pleurs j'osais me faire
gloire.
Pourquoi vous attendrir ? ce n'est pas dans l'his-
toire
Me dit un spectateur, assis à mon côté ;
Notre auteur a partout trahi la vérité :
Chacun de ces guerriers dans son temps fut un
traître :
Vous vous attendrissez sur le sort du grand maître,
Mais de périr ainsi MOLAY fut très-heureux.....
Demain dans mon journal vous lirez ses aveux.
Quoi la vertu n'a point illustré sa carrière !
Le grand maître à toi seul doit son beau caractère!
Ah ! s'il n'est que le fruit d'une sublime erreur,
Il honore à la fois ton génie et ton cœur.
Ainsi, loin d'imiter ces tragiques débiles,
Des tragiques passés imitateurs serviles,
Ton génie a créé chacun de tes tableaux,
Tu n'as rien emprunté.... pas même tes défauts.

HISTOIRE
DES
TEMPLIERS.

Près de sept cents ans se sont écoulés depuis que les bûchers allumés par le Pape Clément V, ont dévoré le premier ordre militaire que la Religion eût institué pour la conservation de ses plus chers, de ses plus augustes monumens.

Dans ce long intervalle de tems, la vérité a été obscurcie, étouffée, et la voix des siècles est restée muette dans la crainte d'offenser de grands noms et un grand pouvoir, mais enfin leur innocence, attestée par les actes même de leur procès, n'est plus un problême et la Tragédie qui vient de consacrer ce grand évènement par un grand spec-

B

tacle, sera tout à-la-fois un moment précieux pour la vertu opprimée et honorable pour les lettres.

Comment se fait-il que des hommes instruits puissent avancer aujourd'hui que la destruction de *l'Ordre des Templiers* est l'un des plus obscurs évènemens de l'histoire moderne? Et que par une assertion semblable ils remettent pour ainsi-dire en question l'innocence de tant d'illustres victimes? Cet ordre possédait des richesses immenses, ces richesses allument la cupidité du monarque le plus avare, qui se soit assis sur le trône de la France; pour s'en emparer il faut imputer des crimes à ceux dont elles sont la propriété.

Pour dérober à la multitude l'horrible iniquité d'une semblable proscription,

pour rendre des innocens suspects aux yeux d'un peuple crédule, il faut choisir de préférence des crimes dont l'action outrage directement les objets de son culte et heurte le plus sensiblement ses préjugés. Après avoir pris l'impiété pour motif de l'accusation, il faut prendre l'intérêt du ciel pour motif de la punition et rien de plus facile quand on a, comme Philippe le Bel dans sa dépendance, un pape dont l'opinion entraînera celle de tous les peuples. Qu'y a-t-il donc *d'obscur* dans une semblable intrigue? Et n'est-il pas un peu tard de chercher à jetter du louche sur des faits dont on ne doutait déjà plus au quatorzième siècle. Mais n'anticipons point sur les événements et procédons par ordre : cet ouvrage peut-être classé en trois parties, la première, l'époque et l'origine des Templiers, la seconde, leurs

exploits, et la dernière leur fin déplorable.

Leur ordre ne subsista pas deux cents ans, il commença en 1118 et fut aboli en 1312. (1) Il prit naissance à Jérusalem : quelques chevaliers hommes nobles et craignant Dieu, se dévouèrent à son service, entre les mains du patriarche, et promirent de vivre perpétuellement dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté comme des chanoines. Les deux principaux étaient Hugues des Païens et Geoffroi (2) de Saint-Aldemar *, et comme ils n'avaient ni église, ni habitation certaine, le roi de Jérusalem, Baudouin II, leur donna un logement

(*) Dupuy dit Geoffroi de St.-Aumer et ajoute que les noms des sept autres fondateurs sont ignorés.

dans le palais qu'il avait près le Temple; de-là leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du temple leur donnèrent une place près ce palais pour y bâtir les lieux réguliers; le roi et les seigneurs, le patriarche et les prélats leur donnèrent quelque revenu de leurs domaines pour leur nourriture et leur vêtement. Leur première promesse et le premier devoir qui leur fut imposé par le patriarche et par les autres évêques, pour la rémission de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs et les partisans, principalement pour la sûreté des pélerins de la terre sainte, contre les infidèles, dans la Palestine.

On voit que les Templiers commencèrent d'une manière assez obscure.

Au bout de dix ans, ils n'étaient en-

core que neuf. Ce fut à cette époque en 1128, que le cardinal Mathieu, évêque d'Albane et légat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appella St.-Bernard. Il n'est pas inutile de dire que le St.-Abbé s'en excusa d'abord par une lettre où après avoir marqué qu'il avait été retenu par une fièvre aiguë, il ajoute :

« C'est à nos amis à juger si cette « cause de demeure est juste, eux qui « sans admettre aucune excuse, veulent, « sous prétexte d'obéissance, me traîner « tous les jours de mon cloître dans les « villes et trouvent mauvais que je leur « dise avec l'épouse : j'ai ôté ma tunique, « comment la reprendrai-je? j'ai lavé « mes pieds, comment les salirai-je? « Ces affaires pour lesquelles on veut « interrompre mon silence, sont faciles « ou non. Si elles sont faciles on peut

« les faires sans moi, si elles sont dif-
« ficiles je ne puis les faire ; à moins
« qu'on ne me croye capable de ce qui
« est impossible aux autres. S'il est ainsi
« je suis le seul, ô mon dieu! en qui
« votre jugement s'est trompé en ap-
« pellant à la vie monastique un homme
« si nécessaire au monde, et sans qui
« les évêques ne peuvent traiter leurs
« affaires. »

Il ne laissa pas de venir au concile qui se tint à Troyes, le 13 janvier 1128. Le légat Mathieu y présidait, puis Rainald, archevêque de Rheims, Henri de Sens, et les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons, de Laon, de Beauvais, en tout treize. Il y avoit aussi plusieurs abbés à ce concile : Rainald de Vezelai, qui

la même année devint archevêque de Lyon, les abbés de Citeaux, de Pontigny, de Clairvaux (qui était St.-Bernard) de trois fontaines, de St.-Denis de Rheims, de St.-Etienne de Dijon et de Molesme. Il y avait deux docteurs fameux, Alberic de Rheims et Fouger: entre les laïques, Thibault comte de Champagne (dont on a des poësies charmantes) le comte de Nevers et Hugues des païens, grand maître de la nouvelle milice du Temple, avec cinq de ses confrères.

Ces six templiers se présentèrent au concile de Troyes et y exposèrent autant que leur mémoire leur put fournir, l'observance qu'ils avaient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une règle par écrit, afin qu'elle fut plus

fixe et mieux observée, et ordonna qu'elle serait dressée par l'autorité du pape et du patriarche de Jérusalem. On en donna la commission à St.-Bernard et il la fit écrire par un nommé Jean de St.-Michel. Nous avons la règle qui porte ce nom, divisée en 72 articles, mais dont plusieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'ordre et même long-tems après. Avec cette règle le pape Honorius et le patriarche Etienne leur ordonnèrent l'habit blanc : car jusques-là ils n'en avaient point de particulier. (3)

Voici les articles de leur règle qui paraissent les plus originaux :

« Les chevaliers du Temple entendront
« l'office divin tout entier, du jour et
« de la nuit; mais quand leur service
« militaire les empêchera d'y assister,

« ils réciteront treize pater pour matines ;
« sept pour chacune des petites heures
« et neuf pour vêpres.

« Pour chacun de leurs confrères « morts, ils diront cent pater pendant « sept jours, et pendant quarante jours « on donnera à un pauvre la portion du « mort. Ils mangeront gras trois fois la « semaine, le dimanche, le mardi et le « jeudi : les quatre autres jours ils feront « maigre et le vendredi en viandes de « carême, c'est-à-dire, sans œufs ni « laitages. Chaque chevalier pourra avoir « trois chevaux et un écuyer, ils ne chas- « seront ni à l'oiseau, ni autrement.

Tels furent donc les commencements de l'ordre des Templiers, le premier de tous les ordres militaires et c'est la

première fois que l'on a essayé d'allier la vie monastique avec la profession des armes. Hugues des Païens et les autres templiers avaient été envoyés en Occident par le roi de Jérusalem et les seigneurs de son royaume, pour exciter les peuples à venir au secours de la terre sainte, principalement au siège de Damas qu'ils avaient résolu. Ils revinrent l'année suivante 1129, et amenèrent un grand nombre de chevaliers nobles.

Etienne, patriarche de Jérusalem, qui confirma la règle des Templiers, succèda cette année (1128) à Gormond qui assiègeant un château près de Sidon, gagna la maladie, dont il mourut, après avoir tenu le siège de Jérusalem environ dix ans. Etienne qui lui succéda, était du pays Chartrain, noble et parent du roi Baudouin; quoiqu'il eût étudié dans

sa jeunesse, il porta les armes et fut vicomte de Chartres : ensuite il se rendit moine à St.-Jean de la Vallée, en la même ville et en fut abbé. Etant venu en pélérinage à Jérusalem, il attendait l'occasion de repasser en France, quand il fut élu patriarche de Jérusalem d'un consentement unanime du clergé et du peuple. Il était de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ses droits et ferme dans ses résolutions : dès qu'il fut sacré, il commença à avoir des différens avec le roi, prétendant que la ville de Joppé lui appartenait et même Jérusalem depuis la prise d'Ascalon, mais sa mort termina promptement ces disputes, car il ne tint le siège de Jérusalem que deux ans.

On voit que l'ordre des Templiers commençait à se rendre formidable, que

que le patriarche Etienne qui avait confirmé la règle de ces chevaliers, luttait déjà contre l'autorité du roi; premiers soupçons, premières craintes contre cet ordre militaire et religieux, que sera-ce donc lorsqu'il réunira le pouvoir de la richesse à celui de la religion et des armes?

Huit ans après et vers l'an 1136, St. Bernard qui était un des plus savans hommes de son siècle, écrivit une exhortation aux Templiers, à la prière de Hugues, leur premier maître; l'ordre s'était prodigieusement accru:

C'est, dit St. Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux siècles précédents où l'on joint les deux combats contre les ennemis corporels et contre les spirituels; *Il n'est pas rare*

de voir de braves guerriers, le monde est plein de moines, mais il est merveilleux d'avoir allié l'une et l'autre profession. Il dit ensuite que personne ne peut aller au combat avec plus de confiance que ceux qui sont assurés de remporter la victoire ou le martyre en mourant pour la cause de Dieu. Il marque que dans les combats ordinaires on met son ame en péril, si la cause de la guerre n'est juste et l'intention droite dans le guerrier et il n'approuve pas même la victoire de celui qui tue pour sauver sa vie. (J'ai peur que depuis St.-Bernard il n'y ait beaucoup de gens damnés), mais il soutient que la guerre contre les infidèles est agréable à Dieu, ajoutant toutefois; il ne faudrait pas tuer les païens même, si on pouvait les empêcher par quelque autre moyen de trop insulter aux fidèles ou de les opprimer.

Cette opinion théologique de St.-Bernard paraîtrait presque l'opinion d'un philosophe de ce siècle-ci, et je l'ai trouvée trop curieuse pour ne pas la citer.

Il décrit ainsi la vie des chevaliers du Temple : « ils obéissent parfaitement à leur « supérieur ; ils évitent toute superfluité « dans la nourriture et le vêtement. Ils « vivent en commun dans une société « agréable, mais frugale, sans femmes « ni enfans, sans posséder rien en propre, « pas même leur volonté. »

(On voit qu'après 18 ans d'institution et devenus assez nombreux, les Templiers n'avaient pas encore mérité, de l'aveu de St.-Bernard, qu'on fit un proverbe de leur talent pour *boire.* (4) Ils s'en rendirent peut-être dignes par la suite, mais quel est l'ordre devenu riche et puissant

qui ne se soit livré aux plaisirs que procurent la richesse et le pouvoir? Encore est-il permis d'examiner si cette espèce d'accusation ne date pas du procès de ces fameux chevaliers, et n'a pas été imaginée pour les rendre odieux.) St.-Bernard continue: « Ils ne sont jamais oi-
« sifs, ni répandus au dehors par cu-
« riosité, mais quand ils ne marchent point
« à la guerre, ce qui est rare, ils rac-
« commodent leurs armes ou leurs habits,
« ou les mettent en ordre, ou font enfin
« ce que le maître leur ordonne. Une
« parole insolente, un ris immodéré, le
« moindre murmure ne demeure point
« sans correction. Ils détestent les échecs,
« les dez, la chasse et la fauconnerie; ils
« rejettent avec horreur les bouffons, les
« charlatans, les chansons ridicules et les
« spectacles.

(On voit qu'ils n'étaient pas de notre siècle.) « Ils coupent leurs cheveux, se « baignent rarement, sont pour l'or« dinaire négligés, couverts de poussière « et brulés du soleil. A l'approche du « combat *ils s'arment de foi au de« dans et de fer au dehors*, sans or« nement sur eux ni sur leurs chevaux ; « ils se préparent à l'action avec toute « sorte de soin et de prévoyance, mais « quand il est tems, ils chargent vigou« reusement l'ennemi sans craindre le « nombre ni la fureur des barbares, se « confiant non en leurs forces mais en « la puissance du dieu des armées, ainsi « ils joignent ensemble la douceur des « moines et la valeur des soldats. Et « ensuite : ce qui se passe à Jérusalem « excite tous les peuples à y prendre part, « et ce qu'il y a de plus consolant c'est que « la plupart de ceux qui s'enrôlent à cette

« sainte milice étaient des scélérats, des
« impies, des ravisseurs, des sacrilèges,
« des homicides, des parjures, des adul-
« tères. Ainsi leur conversion produit
« deux biens, d'en délivrer leur pays et
« de secourir la terre sainte.

On sait que l'ordre des Templiers n'est pas la première et la seule association illustre qui ait compté des bandits dans son sein, il suffit pour s'en convaincre de lire l'Histoire Romaine de Rollin. Cette circonstance à part, il est difficile de trouver un plus intrépide apologiste des Templiers, que St. Bernard, dont le fuffrage était d'un grand poids pour son siècle et peut l'être pour le nôtre. (5)

Montrons notre impartialité et citons un trait des Templiers qui n'est pas à

leur gloire. Vers l'an 1173, il y avoit en Phénicie un prince des assassins qui témoignait être désabusé de la doctrine de Mahomet et vouloir embrasser la religion Chrétienne.. Il envoya un des siens à Amauri III, roi de Jérusalem, lui faire des propositions secrètes dont la principale était : que si les Templiers qui avaient des châteaux près de son état, (-on voit qu'en peu de temps ils avoient acquis de grands biens) voulaient remettre deux mille écus d'or que ses sujets leur payaient tous les ans comme une espèce de tribut et les traiter charitablement désormais, ils se feraient baptiser. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambassade et leur accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers s'il était besoin. Après donc avoir retenu long-temps l'en-

voyé du prince des assassins il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il était prêt à entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main qui tuèrent cet envoyé sans aucun égard à la foi publique ni à la sauve garde du roi.

Ce prince l'ayant appris, entra dans une furieuse colère et assembla les seigneurs qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire : qu'il n'y allait pas seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien et de l'intérêt de l'église. On envoya donc deux seigneurs au maître des Templiers nommé Eudes de St.-Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disait avoir été commis par un certain frère

Guillaume du Mesnil, borgne, méchant homme violent et emporté : mais qui l'avait fait avec la participation de ses confrères. Le maître du temple répondit qu'il avait mis le coupable en pénitence et qu'il l'enverrait au pape en cet état; que cependant il défendait, de la part du pape, que personne ne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux : à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajouta plusieurs paroles insolentes. Ensuite le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison des Templiers frère Guillaume du Mesnil qu'il mit en prison à Tyr; et cette affaire pensa renverser le royaume de Jérusalem, tant ce royaume était foible et les Templiers puissants.

Le roi Amauri se justifia auprès du

prince dés assassins, à qui il fit connaître son innocence; mais la mort qui l'enleva peu de temps après ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avait de communiquer cette affaire avec tous les princes, pour réprimer les excès des Templiers et des Hospitaliers.

Il n'y avoit pas soixante ans que ces religieux étaient institués et ils avaient tellement dégénéré, que les écrivains chrétiens et mahométans, *d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens* s'accordent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnaient pas plus les chrétiens que les infidèles avec lesquels ils ne gardaient ni traité ni parole (6).

Sans chercher à pallier ce crime atroce, faisons attention à ce que dit le vertueux

abbé Fleuri, que les écrivains qui reprochent ce forfait et d'autres excès aux Templiers, *sont peu conformes en leurs jugemens*; songeons aux abus qu'entraîne toujours un nouveau pouvoir et voyons ce qu'étaient les assassins dont il est si souvent parlé dans nos histoires : c'était une secte de musulmans dont l'origne remontait jusqu'à l'an 298 de l'hégire, 891 de Jésus-Chrit. C'est alors qu'un prétendu prophète nommé Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa et attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, faisant la prière cinquante fois par jour. Il promettait d'établir un iman ou pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, et la révolte contre les califes pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant

de boire du vin, de manger toutes sortes de viandes, et par cette licence jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense et fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze imans descendus d'Ali et eut plusieurs successseurs dont le fameux Abou-Taher, qui, après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes et enlevé les caravanes de pélerins, prit la Mecque en 317, (929,) fit égorger les pélerins dans le temple, emporta la pierre noire qui était l'objet de leur dévotion et fit cesser le pélerinage pendant douze ans. Depuis les Carmatiens étant devenus plus foibles, dissimulèrent leur religion, se mêlant avec les autres musulmans, ce qui les fit nommer Baténis, c'est-à-dire inconnus. Ils commencèrent à être désignés par

par ce nom et à se fortifier en Perse l'an 483, (1090.) Hacen, leur chef, ayant été menacé par le sultan Gelaleddoulet, commanda à un de ses sujets, en présence de l'envoyé du sultan de se précipiter du haut d'une tour et à un autre de se tuer; ce qu'il firent aussitôt. Alors Hacen dit à l'envoyé : dites à votre maître que j'ai soixante-dix mille hommes prêts à en faire autant. Les baténis ainsi cachés et déterminés à tout, commencèrent à attenter sur la vie des princes et en tuèrent plusieurs sans qu'on pût se garantir de leurs trahisons. Comme ils n'avaient ordinairement pour armes qu'un poignard, on les nomma hassissins dont nous avons fait le nom d'assassins. Nos historiens ont nommé leur chef *le vieux de la Montagne*, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnait en arabe.

Le juif Benjamain parle de ces assassins dans la relation de ses voyages qui finit en 1173. Il les place près le Mont-Liban et dit qu'ils se rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils *tuent les rois* en trahison.

Ainsi les vengeurs des rois furent brûlés par ordre d'un roi ; nous le répétons nous ne cherchons point à excuser un crime qui sera regardé comme tel dans tous les temps, mais aux considérations énoncées ci-dessus ; songeons à l'époque et oublions s'il est possible, une perfidie renouvellée depuis, dans un siècle éclairé et se disant philosophique, pensons à cette nation qui entassa crimes sur crimes pour nous anéantir et qui, nouvelle Carthage, pourra subir un jour le châtiment dû à la foi Punique ; revenons aux Templiers.

Nous glisserons sur leurs démêlés avec l'empereur Frideric, arrivés en l'an 1229. Cet empereur avait fait avec le sultan une trève qui devait durer dix ans. Le sultan livrait Jésusalem à l'empereur et à ses lieutenans pour en disposer et la fortifier à sa volonté, etc. Cette trève fut jurée de part et d'autre le 18 février; mais Gerold, patriarche de Jérusalem, les Templiers et les Hospitaliers n'y prirent aucune part, la regardant comme honteuse et désavantageuse à la chrétienté (7). Frideric peu de temps après son entrée à Jérusalem, finit par s'embarquer en cachette et par se rendre en Italie où le pape lui faisoit la guerre avec succès, et cette considération avait même hâté son traité avec le sultan.

Mathieu Pâris, auteur du Temps, dit que Frideric n'était pas en sûreté en

Palestine, que les Templiers et les Hospitaliers, encouragés par l'autorité du pape si hautement déclaré contre l'empereur, écrivirent au sultan d'Egypte que l'empereur avait résolu d'aller au fleuve du Jourdain en dévotion, marchant à pied avec peu de compagnie et qu'ainsi le sultan pourroit à son gré le prendre ou le tuer. Le sultan ayant reçu la lettre dont il connaissait le sceau, détesta la perfidie des chrétiens et particulièrement de ces religieux, et de l'avis de son conseil il envoya la lettre à l'empereur qui était déja averti de la trahison, *mais il ne pouvait la croire attendu la qualité des personnes.* Il dissimula toutefois et ce fut la source de sa haine contre ces deux ordres militaires. Il est vrai qu'on chargeait plus les Templiers de cette trahison que les Hospitaliers.

Je ne saurais le dissimuler, j'ai peur que mes Templiers, quoiqu'ils défendissent leurs droits, n'ayent été en cette occasions plus moines que militaires; pour revenir à leur bravoure, passons aux Croisades c'est-à-dire à l'année 1249, et à la journée de la Massoure. Après que le comte de Poitiers fut arrivé à Damiette, Louis IX en partit le 20 novembre, résolu d'attaquer le Caire et marcha contre l'armée des Sarrazins, campée au lieu nommé la Massoure ou Mansoure. Il apprit en chemin la mort du sultan d'Egypte Mélicsaleh, fils de Camel, arrivé le 11 de ce mois, mais elle fut tenue secrète attendant la venue de Tourancha son fils, qui était en Diarcbécre. Cependant les affaires furent gouvernées par Séjareldor veuve du sultan, et par l'émir Facardin qui eut le commandement des troupes. Les français

vinrent devant la Massoure le 21 décembre mais ils ne purent en approcher à cause d'un canal tiré du Nil qui séparait les deux armées. Les français le nommaient le fleuve de Tanis, et les gens du pays Aschmoum. Comme il n'était pas guéable, les français commencèrent à faire une chaussée pour le traverser : mais les sarrazins leur résistèrent vigoureusement, ruinant leurs travaux et brûlant leurs machines.

Enfin un arabe Bédouin ayant enseigné un gué aux français, ils passèrent le Tanis le 8 février 1250, et ayant surpris les ennemis dans leur camp, ils en tuèrent plusieurs, entr'autres l'émir Facardin. Robert comte d'Artois passa plus avant contre l'ordre exprès du roi son frère et voulut sans différer attaquer la Massoure. Comme le maître du temple

plus sage et plus expérimenté s'efforçait de le retenir, le jeune prince lui répondit en colère: voilà l'esprit séditieux et la trahison des Templiers et des Hospitaliers. On a bien raison de dire que tout l'Orient serait conquis il y a longtemps, si ces prétendus religieux ne nous en empêchaient par leurs artifices: ils craignent de voir finir leur domination et leurs richesses, si ce pays était soumis aux chrétiens; c'est pour cela qu'ils ont alliance avec les sarrasins, qu'ils trahissent les croisés et les font périr par le fer et par le poison; Frideric n'a-t-il pas éprouvé leurs tromperies?

Le maître du temple et celui de l'hôpital, outrés de ces reproches, suivirent le comte d'Artois, ils entrèrent dans la Massoure qu'ils trouvèrent ouverte, mais

les sarrasins s'étant apperçus du petit nombre des français, revinrent sur leurs pas et les enveloppèrent dans cette place, ensorte que la plupart y périrent ; entr'autres le comte d'Artois, avec plusieurs chevaliers des ordres militaires.

La témérité n'est pas le vrai courage, et si l'on ne peut blâmer la bravoure de Robert si naturelle aux français, on ne peut aussi disconvenir que les Templiers se conduisirent en cette occasion avec calme, réflexion et grandeur d'ame; l'évènement justifia leurs craintes et plusieurs d'entr'eux se dévouèrent à une mort certaine pour éviter jusqu'au soupçon de lâcheté, selon nous; voilà l'héroïsme.

Vers l'an 1258, il s'éleva une furieuse querelle entre les Templiers et les Hos-

pitaliers de St. Jean de Jérusalem c'est à Acre qu'elle eut lieu. Ils se battirent avec tant d'animosité que les Templiers furent entièrement défaits, ensorte qu'à peine en resta-t-il un seul, mais aussi la plupart des Hospitaliers y périrent ; on n'avait jamais vu un tel massacre entre des chrétiens, encore moins entre des religieux. La nouvelle en étant venue deçà la mer, les Templiers s'assemblèrent promptement et par délibération commune, ils mandèrent par toutes leurs maisons, qu'après y avoir laissé ceux qui étaient nécessaires pour les garder, tous les chevaliers se rendissent promptement à Acre, tant pour y rétablir leurs maisons ruinées dans le pays, que pour tirer vengeance des Hospitaliers.

L'abbé de Fleury ne donne aucune raison de leur querelle, mais il est pro-

bable qu'ils ne se battirent pas sans motif avec autant d'acharnement ; s'il est permis de plaisanter en pareille circonstance, nous dirons qu'en fait de combats tels qu'ils soyent, on se bat assez souvent sans trop savoir pourquoi. Les plus grandes guerres ont quelquefois été suscitées par des motifs bien légers, et l'histoire des grands évènemens par les petites causes, et plus volumineuse qu'on ne croit.

Ce que l'on sait un peu mieux c'est qu'en 1265, Sissei, maréchal des Templiers, résista en face au pape Urbain, que l'avait destitué de sa charge ; Sissei prétendit que les papes n'avaient pas coutume de se mêler des affaires de leur ordre, c'est pourqui il fut excommunié, dit l'abbé Fleury et le pape Clément IV écrivit aux Templiers, leur faisant de

grands reproches de leur ingratitude envers le St. Siège, qui leur avait donné tant de privilèges au préjudice des évêques mêmes.

Si c'est là la cause de la haîne héréditaire du pape Clément V envers les Templiers, on peut s'écrier avec Virgile :

Tantæ ne animis cœlestibus iræ!

et dire en français avec Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ?

Depuis cette époque jusqu'à l'année 1307, Fleury ne parle point des Templiers, mais écoutons ce que dit sur leur grand maître, Jacques Molay, l'auteur de *l'art de vérifier les dates*, l'ouvrage le plus savant peut-être et l'un des plus estimés du dernier siècle. On y lit : les historiens ne rapportent que des traits honorables de sa conduite en

Orient. A la tête de ses Templiers, il bat les tartares-mogols, reprend Jérusalem qui tomba ensuite au pouvoir des musulmans ; ce malheur n'abat pas son courage. Retiré dans l'isle d'Arade ensuite dans celle de Chypre il continue vivement la guerre, il la faisait encore lorsque son ordre ayant été accusé; il fut mandé par le pape; fort du sentiment de son innocence.* Molai accourt en 1306 avec soixante chevaliers. Le *St. Père l'amuse* jusqu'à la conférence de Poitiers qui

* Quand le pape Clément V écrivit au gouverneur de Chypre, pour faire arrêter les templiers, ce seigneur lui marqua qu'il obéirait mais qu'il ne pouvait dissimuler à S. S. que c'était s'enlever un grand moyen de défense contre l'ennemi et que les musulmans faisaient en ce moment des préparatifs menaçans contre l'île ; ces faits sont attestés par les bulles du pape et la réponse du gouverneur.

eut

eut lieu l'année suivante entre ce pontife et le roi de France Philippe le Bel, dans laquelle on concerta des mesures pour supprimer les chevaliers. Le grand-maître Jacques Molay (que Dupuy nomme on ne sait pourquoi, Jean de Molayo) et les précepteurs de l'ordre, instruits de ce qui se trame contre eux, vont se jetter aux pieds du pape *le suppliant d'informer* sur les crimes dont on les accuse. Ecoutons maintenant St.-Foix, car *on nc créé pas des faits* on les raconte et la plume de St.-Foix, *orgueil déguisé à part*, vaut mieux pour cela que la nôtre.

Villani et la plupart des historiens assurent qu'un Templier, prieur de Montfaucon près de Toulouse, et un florentin nommé Noffodei, qui furent les délateurs de l'ordre des Templiers, étaient

deux scélérats que le grand-maître pour crime d'hérésie et attendu la vie honteuse qu'il menaient, avait condamnés à finir leurs jours en prison. Ces deux misérables firent dirent à Enguerrand de Marigni, sur-intendant des finances, que si l'on voulait leur promettre la liberté et leur assurer de quoi vivre, *ils découvriraient des secrets dont le roi pourrait tirer plus d'utilité que de la conquête d'un royaume.* (8)

Tous les historiens qui ont touché de la condamnation des Templiers, comme en passant, dit Dupuy, sont d'accord que l'origne de la ruine des Templiers vient du prieur de Montfaucon en la province de Toulouse et de Noffodei Florentin, banni de son pays qu'aucuns tiennent avoir été Templiers. Ce prieur avait été, par jugement du grand-maître

de l'ordre, condamné pour hérésie et pour avoir mené une vie infâme, à finir ses jours dans une prison, l'autre disent-ils, avait été par le prevôt de Paris, condamné à de rigoureuses peines. (un proverbe trivial dit que les loups ne se mangent pas; si les Templiers auxquels il faut bien accorder un peu de sens commun, eûssent été coupables des crimes qu'on leur reprochait, eûssent-ils condamné un de leurs complices à finir ses jours dans une prison pour ces mêmes crimes? se fûssent-ils exposés aux suites de ses dénonciations?) Ces deux criminels réduits à endurer de grandes misères, se résolurent pour se délivrer, de découvrir plusieurs secrets de l'ordre des Templiers qui avaient été cachés jusqu'alors.

Ce fut sur les dépositions de ces deux hommes, continue St.-Foix, que les Templiers qui se trouvèrent en France, furent tous arrêtés à jour marqué, le 13 d'octobre 1307. (Ce sont ces deux misérables que Mr. G.... chôme comme des saints, dont il révère le témoignage et auxquels il trouve très-bon qu'on ait immolé dix ou douze mille chevaliers issus des plus illustres maisons d'Europe.)

Voici les abominations qu'on imputait aux Templiers; qu'à la réception dans l'ordre, on les conduisait dans une chambre obscure où ils reniaient Jésus-Christ, et crachaient trois fois sur le crucifix; que celui qui était reçu, baisait celui qui le recevait, à la bouche, ensuite, *in fine spinæ dorsi et in virgâ virili* (9) qu'ils adoraient une tête de bois doré

qui avait une grande barbe et qu'on ne montrait qu'aux chapitres généraux, qu'on leur recommandait d'être chastes avec les femmes, mais très-complaisans envers les frères, *dès qu'ils en étaient requis*; que s'il arrivait que d'un templier et d'une pucelle il naquit un garçon, ils s'assemblaient, se rangaient en rond, se le jettaient les uns aux autres, jusqu'à ce qu'il fut mort; *posteà igni torrebant eum exque eliquatâ indè pinquedine simulacrum, decoris gratiâ, unguebant;* qu'en Languedoc trois commandeurs mis à la torture, avaient avoué qu'ils avaient assisté à plusieurs chapitres provinciaux de l'ordre; que dans un de ces chapitres tenu à Montpellier et de nuit, suivant l'usage, on avait exposé *une tête*; qu'aussitôt le diable avait apparu sous la figure d'un chat, que ce chat, tandis qu'on l'adorait, avait parlé et ré-

pondu avec bonté aux uns et aux autres; qu'ensuite plusieurs démons avaient aussi apparu sous des formes de femmes et que *chacun* des frères avait eu sa *chacune* (10).

On est à peu près d'accord que les défenseurs du temple de Jérusalem, que les adorateurs du vrai Dieu, n'adoraient point d'idoles, et ne faisaient pas rôtir de petits enfans. Ces contes de bonnes femmes sont relégués dans la classe de ceux des diables de Loudun et du loup garou; on incline à croire que la torture n'est pas un moyen infaillible de connaître la vérité, qu'on eût pu se dispenser de la donner à des hommes de la plus haute naissance et du plus grand courage; mais il serait curieux de justifier les Templiers par le témoignage de Dupuy, cité à chaque instant pour les condamner par le terrible juge des débats. J'ouvre ses traités concernant

l'histoire de France à la page 51, et j'y lis : « qu'un Templier nommé frère « Adam de Valincourt, de noble ex- « traction, desirant vivre en une plus « étroite règle se serait fait chartreux, « que depuis il aurait voulu retourner « dans l'ordre des Templiers, ce qui lui « fut permis, mais de la même sorte et « avec les mêmes rigueurs qu'on faisait « pratiquer à ceux qui apostasiaient, car « il fut reçu de nouveau, mais nud en « chemise, en présence de tous les re- « ligieux, demandant avec larmes d'être « reçu parmi eux; » la pénitence qu'on lui imposa fut grande, il mangea un an durant par terre, et jeûna au pain et à l'eau quelques jours de la semaine et tous les dimanches de cette année, se présenta nud devant l'autel, où le prêtre célébrant lui donnait la discipline.

« Ce chevalier est encore vivant ; « (ajouta dans sa défense, le frère Pierre « de Boulogne, procureur général de « l'ordre,) on peut savoir de lui la vérité « de ce qui se passait parmi nous, il « a l'âme si bonne, qu'il ne fut jamais « sorti des chartreux pour retourner « chez les Templiers, s'il y eût reconnu « tant d'abominations. »

Il faut convenir en effet que si les abominations reprochées aux Templiers eûssent été vraies, le seigneur de Valincourt eût trouvé de grands dédommagemens des souffrances qu'il avait endurées pour rentrer parmi eux. Ajoutons pour dessiller les yeux de ceux qui regardent l'oracle des débats comme infaillible, ce petit passage du père Daniel qu'il s'est bien gardé de citer. (Histoire de France, page 158); « ce procès est

« un des sujets sur lequel la postérité et
« les écrivains sans même en excepter
« quelques français, ont donné le plus
« de liberté à leurs conjectures touchant
« les intentions de Philippe le Bel; *et*
« *il n'y a pas trop sujet de s'en étonner,*
« *d'autant que les crimes dont on ac-*
« *cusa cet ordre militaire, sont si a-*
« *troces qu'il n'ont guère de vraisem-*
« *blance, mais il arrive quelquefois*
« *que la vraisemblance n'est pas où*
« *la vérité se trouve.* »

Nous avons parlé des prétextes de la condamnation des Templiers, exposons maintenant les véritables motifs de leur arrestation et de la suppression de leur ordre : il est certain qu'ils s'étaient livrés au faste, au luxe et à une vie molle et voluptueuse, que leur valeur, leur naissance, la gloire dont ils s'étaient

couverts dans tant de combats et d'immenses revenus, leur inspiraient un orgueil, un ton d'indépendance qui n'avaient pu que déplaire infiniment à tous les souverains; qu'à l'occasion de leurs privilèges et de leurs possessions ils avaient eu des démêlés très-vifs avec la plupart des évêques, ainsi qu'on a pu le voir en lisant cette histoire abrégée; que leurs railleries continuelles sur la fainéantise et les fraudes pieuses des moines, leur avaient attiré de dangereux ennemis et que Philippe le Bel les accusait d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII pendant ses différens avec ce pape, et de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite et sur celle de ses deux favoris Enguerrand de Marigny sur-intendant des finances, et Etienne Barbette, prévôt de Paris et maître des monnaies.

Si quelque chose *peut* justifier Philippe le Bel d'avoir fait brûler les Templiers au lieu de les détruire, c'est la crainte que doit avoir tout monarque, d'un ordre qui a le triple pouvoir de la bravoure militaire, de la richesse et de la superstition; au reste nous aimons à le répéter : on pouvait dissoudre l'ordre sans brûler personne, si l'on voulait brûler absolument, tout au moins fallait-il instruire le procès dans les formes, entendre ceux dont les accusés invoquaient le témoignage, ne pas leur donner pour juges des prélats avec lesquels ils avaient eu de violens démêlés, ne pas leur refuser les moyens de se défendre; mais à de grandes qualités Philippe le Bel joignait de grands défauts. Il était ferme, violent et implacable. Les monnaies ayant été affaiblies, le peuple se mutina. « Les Templiers furent notés,

« dit Mézerai, pour avoir contribué à
« cette mutinerie, le motif qui les en fit
« soupçonner c'est qu'ayant beaucoup
« d'espèces, ils perdaient beaucoup à cet
« affaiblissement. Il y a apparence, ajoute
« l'historien, que le roi qui n'oubliait
« jamais les offenses, garda le souvenir
« de celle-là dans son ame et que ce
« fut un des motifs qui le porta à s'en
« venger sur tout l'ordre. »

Quant à Marigny, dit St. Foix, c'était un de ces hommes qui se qualifient ministre d'un état et qui n'en sont que les tyrans sous l'autorité d'un maître dont ils corrompent l'équité naturelle en flattant toutes ses passions. Ne pouvant plus imaginer de nouveaux impôts il avoit eu recours à la plus pernicieuse des ressources, l'affaiblissement et le haussement des monnaies; les changemens qu'il

y

y fit devinrent si fréquents et furent portés à un tel excès, que la populace de Paris se souleva, pilla la maison d'Etienne Barbette, maltraita dans les marchés les pourvoyeurs du roi, l'investit lui-même dans le Temple où il logeoit alors et empêcha pendant trois jours qu'on y portât des vivres. Barbette et Marigny accusèrent les Juifs et les Templiers d'avoir fomenté cette sédition. Jamais prince ne fut plus fier que Philippe le Bel et sa fierté le rendait implacable dans sa haîne. D'ailleurs il était avide, dépensier, toujours pressé d'argent et par conséquent obligé de se faire souvent illusion sur les moyens que ses ministres employaient pour en trouver; il ne leur fut pas difficile de lui faire adopter le projet d'une vengeance qui pourrait faire entrer dans ses coffres la dépouille des juifs et une partie des richesses que les Templiers

avaient apportées de l'Orient. Bientôt le bruit se répandit dans Paris que les juifs avoient outragé une hostie, profané les vases sacrés et crucifié des enfants le jour du vendredi saint. Le peuple qui aime à croire tout ce qui peut exciter sa fureur, ne tarda pas à crier qu'il fallait exterminer ces ennemis du nom chrétien. Le ministre les fit tous arrêter dans un même jour le 22 juillet 1306, leurs biens furent confisqués, on ne laissa à chacun que ce qu'il lui fallait pour le conduire hors du royaume. L'année suivante, on arrêta de la même manière tous les Templiers qui se trouvèrent en France et le terrible tribunal qu'on érigea contre eux dans chaque province, fut composé d'évêques et de moines : l'archevêque de Sens, frère d'Enguerrand de Marigny, présidait à celui de Paris.

Clément V occupait la chaire de St. Pierre. Presque tous les historiens, entr'autres, St. Antonin, archevêque de Florence, Villani et le continuateur de Nangis, disent : « que ce pape faisait « un honteux trafic des choses sacrées, « qu'à sa cour on vendait publiquement « les bénéfices, qu'allant de Lyon à Bor- « deaux, il avait pillé sur son passage « tous les monastères et toutes les églises; « qu'il avait établi le St.-Siège en France « pour ne pas se séparer de la comtesse « de Périgord, fille du comte de Foix, « doit il était éperduement amoureux, « que Philippe le Bel lui ayant offert de « le faire élire pape à six conditions, il « avait juré sur le saint sacrement de les « exécuter toutes, et que l'extinction de « l'ordre des Templiers en était une ».

Ainsi, lorsqu'il apprit que ce prince

les avait fait arrêter, s'il marqua de la surprise et de la colère, s'il écrivit des lettres pleines d'amertume, ce ne fût, selon quelques auteurs, que pour ne pas paraître avoir abandonné les droits du saint siège. Il est certain qu'il ne tarda pas à s'appaiser. « Ce très-cher fils, « dit-il, dans une de ses bulles en par- « lant de Philippe le Bel, n'a point fait « arrêter les Templiers par un motif « d'avarice (*non typo avaritiæ*), (11) « mais par un véritable zèle pour la « religion. Il est très-éloigné de vouloir « s'approprier la moindre petite partie « de leur biens; nous en avons interrogé « nous-mêmes soixante-douze, ajoute-t-il, « qui tous ont confessé les abominations « qu'on impute à leur ordre. Le grand- « maître en a aussi fait l'aveu à Chinon, « devant nos commissaires, les cardinaux « Bérenger de Fredole, Etienne de Suisi

(de la plus basse naissance, dit St. Foix, et mort en 1311 *avec la réputation d'un homme qui toute sa vie s'était dévoué aux grands et à servir leurs passions.*) « et Landolphe de Brancac-« cio ».

Le grand-maître, comme presque toute la noblesse de ce temps-là, ne savait ni lire ni écrire; (un gentilhomme, dit autre part St. Foix, mettait un gant, trampait sa main dans un pot d'encre et l'appliquait sur un acte en guise de signature) lorsqu'on lui lut à Paris cette déposition qu'il devait avoir faite à Chinon, il parut très-étonné, fit deux fois le signe de la croix et s'écria : « si ces trois com-« missaires étaient d'une autre qualité, « je sais ce que je leur proposerais ». On lui répondit que des cardinaux ne recevaient pas des gages de bataille;

« Eh bien! répliqua-t-il, je prie donc
« Dieu qu'on leur fende le ventre, comme
« le fendent les tartares et les sarrazins
« aux menteurs et aux faussaires ».

Vertot dit que pour charger davantage le grand-maître et pour le rendre plus criminel, le greffier avait apparemment ajouté à sa déposition des circonstances aggravantes. Cela ne justifie pas les commissaires, un juge doit-il souscrire un interrogatoire sans l'avoir lu? et s'il est vrai que le greffier ait ajouté aux dépositions, son crime est plus grand que tous ceux qu'on reprochait aux Templiers; mais il est prouvé par les pièces même du procès, que les aveux qu'ils firent leur furent arrachés par la question et le beau vers de monsieur Raynouard :

La torture interroge et la douleur répond,

se trouve presque littéralement dans les pièces latines citées par ce Dupuy. (12)

Frère Pierre de Boulogne, procureur-général de l'ordre, représenta dans différentes requêtes, qu'il n'était pas vraisemblable que des hommes, sur-tout n'y étant poussés par aucun motif d'intérêt, renonçassent à la religion où ils étaient nés, pour croire à une idole et qu'aucun de ceux qui s'était présentés pour entrer dans l'ordre, n'eût eu horreur de ces abominables mystères et ne les eût révélés; que le roi par ses lettres avait promis la liberté, la vie et des pensions aux Templiers qui se reconnaitraient volontairement coupables et qu'on avait livrés aux plus cruelles tortures ceux qu'on n'avait pu séduire par des promesses ou effrayer par des menaces; qu'il était prouvé que plusieurs

Templiers étant tombés malades dans les prisons, avait protesté en mourant avec toutes les marques du repentir le plus vif et le plus sincère, que les déclarations qu'on avait exigées d'eux étaient fausses et qu'ils ne les avaient faites que pour se délivrer des horribles traitemens qu'on leur faisait souffrir, qu'on n'avait point confronté les témoins aux accusés et qu'enfin aucun des Templiers qu'on avait arrêtés dans les autres royaumes de la chretienté, n'avait déposé rien de semblable aux abominations qu'on leur imputait en France, où leur perte avait été résolue et préparée par tous les moyens que peuvent employer la force et la séduction.

Les archevêques de Sens, de Rheims et de Rouen, loin d'avoir égard à ces remontrances, firent décider dans les

conciles de leurs provinces, qu'on traiterait comme relaps et comme ayant renoncé à Jésus-Christ, les Templiers qui se rétracteraient de ce qu'ils auraient déclaré à la question, et quelques jours après, conformément à cette barbare et singulière jurisprudence, on en brûla cinquante-neuf dans l'endroit où est situé maintenant l'hôtel des quinze-vingts rue de Charenton, faubourg St. Antoine, où était autrefois l'hôtel des mousquetaires noirs.

Le récit de l'évêque de Lodève, nous représente ces infortunés, dévorés par les flammes, attachant les yeux aux ciel, pour y puiser les forces qui leur avaient manqué dans les tortures, et demandant à Dieu de ne pas permettre qu'ils trahissent une seconde fois la vérité en s'accusant et en accusant leurs frères, de crimes qu'il n'avaient pas commis.

Dans le concile général de Vienne en Dauphiné, composé de plus de trois cents archevêques, évêques et docteurs d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne et de France, tous (excepté un prélat italien et les archevêques de Sens, de Rheims et de Rouen), représentèrent qu'il serait contre l'équité naturelle de supprimer l'ordre des Templiers avant que de les avoir entendus dans leurs défenses et sur les récusations des témoins, et sans les avoir confrontés à leurs accusateurs, comme ils l'avaient demandé dans toutes leurs requêtes. Le pape étonné de cette opposition générale à ses intentions s'écria : *que si l'on ne pouvait pas par le défaut de quelques formalités, prononcer juridiquement contre eux* (*vià justiciæ*) *la plénitude de la puissance pontificale, suppléérait à tout, et qu'il les condamnerait par voie d'ex-*



pédient plutôt que de fâcher son cher fils le roi de France.

En effet quelques mois après dans un consistoire secret de cardinaux et d'évêques que *la complaisance*, dit Vertot, *ramena à son avis*, il cassa et annulla l'ordre des Templiers : la sentence portait que n'ayant pu les juger selon les formes de droit, il les condamnait d'autorité apostolique et par provision. Le pape avait depuis long-tems promis à Philippe le Bel leur abolition. Quelques uns même ont cru que c'était une des conditions que le monarque Français lui avait imposées en lui procurant la Thiare (13). Quoiqu'il puisse être de ce fait impossible à constater, l'avis contraire aux Templiers l'emporta dans ce concile, non qu'ils fussent jugés inutiles, puisqu'à ce même concile de Vienne

ou arrêtait une nouvelle croisade, mais parce que c'était dit le père Daniel, l'avis du pape, du roi de France et celui des rois d'Espagne qui avaient des vues plus intéressées que le pape et le roi de France sur les biens des Templiers (ce dont il est permis de douter en lisant cette histoire).

Jacques Molay était depuis cinq ans en prison avec Guy, frère du Dauphin d'Auvergne. On voulait qu'ils avouassent publiquement la vérité des crimes imputés à leur ordre et répétassent la confession qu'on leur avait arrachée par la torture.

Guillaume de Nogaret si connu par la violence de son caractère et frère Imbert, dominicain, confesseur du roi et revêtu du titre d'inquisiteur, se chargèrent de donner à la poursuite de cette

affaire

affaire toute l'activité possible. On fit des informations de tous côtés, et bientôt, dit St-Foix, on n'entendait plus parler que de chaînes, de cachots, de bourreaux et de bûchers. On attaqua jusqu'aux morts, leurs ossemens furent déterrés, brûlés et leurs cendres jettées au vent. On accordait la vie et des pensions à ceux qui se reconnaissaient volontairement coupables ; on livrait les autres aux tortures. Plusieurs qui n'auraient pas craint la mort, épouvantés par l'appareil des tourmens, convinrent de tout ce qu'on leur disait d'avouer ; il y en eut aussi un grand nombre, dont la constance ne peut être ébranlée ni par les promesses, ni par les supplices. On en brûla cinquante-quatre derrère l'abbaye de St.-Antoine, qui tous au milieu des flammes, protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Le grand maître, Jacques

de Molai, *qui avait été parrain d'un des enfans du roi*, Gui commandeur d'Aquitaine fils de Robert II, et de Mahaut d'Auvergne et frère du dauphin d'Auvergne; Hugues de Péralde, grand prieur de France et un autre dont on ignore le nom, après avoir été conduits à Poitiers devant le pape, (ainsi que nous l'avons dit) furent ramenés à Paris pour y faire une confession publique de la corruption générale de leur ordre; ils en étaient les principaux officiers; et Philippe le Bel qui n'ignorait pas qu'on disait hautement que les richesses immenses que les Templiers avaient apportées de l'Orient et dont il voulait s'emparer, étaient la véritable cause de la persécution qu'ils essuyaient, espérait que cette cérémonie en imposerait au peuple et calmerait les esprits effrayés par tant et de si terribles exécutions dans la capitale et dans les provinces.

On les fit monter tous les quatre sur un échaffaud dressé devant l'église Notre-Dame; on lut la sentence qui modérait leur peine à une prison perpétuelle, un des légats fit ensuite un long discours où il détailla toutes les abominations et les impiétés dont les Templiers avaient été convaincus, disait-il, par leur propre aveu; et afin qu'aucun des spectateurs n'en pût douter, il somma le grand maître de parler et de renouveller publiquement la confession qu'il en avait faite à Poitiers. « *Oui je vais parler*, dit cet infortuné vieillard en secouant ses chaînes et s'avançant jusqu'au bord de l'échaffaud; « *je n'ai que trop long-tems trahi la* « *vérité. Daigne m'écouter, daigne* « *recevoir, ô mon Dieu*, *le serment* « *que je fais et puisse-t-il me servir* « *quand je comparaîtrai devant ton* « *tribunal*! *je jure que tout ce qu'on*

« *vient de dire est faux; que ce fut tou-*
« *jours un ordre zélé pour la foi, cha-*
« *ritable, juste, ortodoxe et que si*
« *j'ai eu la faiblesse de parler dif-*
« *féremment à la sollicitation du*
« *pape et du roi et pour suspendre les*
« *horribles tortures qu'on me faisait*
» *souffrir, je m'en repens. Je vois,*
« ajouta-t-il, *que j'irrite nos bourreaux*
« *et que le bûcher va s'allumer; je me*
« *soumets à tous les tourmens qu'on*
« *m'apprête et reconnais, ô mon*
« *Dieu! qu'il n'en est point qui puisse*
« *expier l'offense que j'ai faite à mes*
« *frères, à la vérité, à la religion.* »

Le légat, extrêmement déconcerté, fit remener en prison le grand maître et le frère du dauphin d'Auvergne, qui s'était aussi rétracté. Le soir même ils furent tous les deux brulés vifs *et à petit*

feu dans l'endroit où était autrefois la statue de Henri IV, et où est maintenant le petit jardin du café Pâris sur le pont neuf. (14) leur fermeté ne se démentit point, ils invoquaient Jésus-Christ et le priaient de soutenir leur courage; le peuple consterné et fondant en larmes, se jetta sur leurs cendres et les emporta comme de précieuses reliques. Nous pouvons nous écrier maintenant avec M. Raynouard :

La gloire de leur mort explique assez leur vie.

Les deux commandeurs qui n'avaient pas eu la force de se rétracter, furent traités avec douceur.

Mézerai rapporte que le grand maître ajourna le pape à comparaître devant le tribunal de Dieu dans quarante jours et le roi dans un an; si cet ajournement est

vrai, ce fut une prophétie que l'évènement vérifia. A l'égard des deux scélérats qui occasionnèrent cette horrible procédure et cette sanglante catastrophe, le premier périt dans une mauvaise affaire, et l'autre, Noffodei fut pendu pour quelques nouveaux crimes.

Quant à Enguerrand de Marigny, que le père Daniel nous représente comme un ministre d'un grand mérite, il avait pillé les finances, accablé le peuple d'impôts et ruiné plusieurs particuliers par des vexations inouies; il était sans foi, sans pitié, le plus vain et le plus insolent de tous les hommes, il osa dire en plein conseil au comte de Valois, frère de Philippe le Bel : *c'est vous qui avez menti*. La veille de l'ascension 1315, (trois ans après l'abolition et le supplice des Templiers dont il fut le principal

auteur) avant le point du jour, comme c'était alors la coutume, il fut pendu au gibet qu'il avait fait lui même dresser à Montfaucon quelques années auparavant et *comme maître du logis*, dit Mézerai, *il eut l'honneur d'être mis au haut bout au-dessus de tous les autres voleurs.* (15)

Le supplice des Templiers est dit le président Hénault, un évènement *monstrueux.* Bossuet, le grand, le vertueux Bossuet, malgré les ménagemens que tout lui imposait, dit en propres termes dans son abrégé de l'histoire de France auquel le Dauphin travaillait avec lui : « les Tem-« pliers avouèrent dans la torture et nièrent « dans les supplices. On ne sait s'il n'y eût « pas *plus d'avarice et de vengeance que* « *de justice* dans leur exécution. » (16) écoutons encore le respectable Anquetil,

plus qu'octogénaire qui vient de faire paraître à la sollicitation de notre auguste empereur une nouvelle histoire de France dégagée de tout esprit de parti, voici son opinion : ces religieux possédaient de grands biens objets de convoitise. L'ordre n'était composé que de gentilshommes. Il pouvait dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume, c'était un état dans l'état, une suite perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvait se dissimuler que la charge des impôts lui retirât l'affection de son peuple. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'était l'avertir de prendre des mesures qui pouvaient être d'une dangereuse conséquence pour la tranquilité du royaume et la sûreté du roi lui-même. La politique conseillait de le surprendre et elle fut écoutée. Le 13

octobre 1307 le grand-maître Jacques de Molai fut arrêté à Paris avec 60 chevaliers, le secret fut si bien gardé que tous furent saisis à la même heure par toute la France. Ce qu'on répandit dans le public pour justifier cette brusque expédition est une accusation *plus que suspecte* de crimes affreux à peine croyables de quelques particuliers, à plus forte raison d'un corps religieux. Apparemment ces vices n'étaient pas rares dans ce siècle grossier, puisqu'on ne rougit pas d'en charger le pape Boniface VIII.

Un concile de Salamanque les déclara tous innocens. Le roi d'Angleterre recevait ceux qui se réfugiaient dans ses états et plusieurs princes d'Allemagne contens de s'emparer de leurs biens, laissaient sauver les accusés, de sorte que cette diversité d'opinions et de con-

duite à leur égard laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude.

Nous croyons que ces autorités respectables sont plus sûres que celles de M. G.... qu'aurait dit ce journaliste qui, a été jésuite, assure-t-on, si au lieu de supprimer et de bannir les jésuites, on les eût tous brulés à petit feu? Il est permis de douter qu'il eût cherché à prouver que c'était juste et fort bien fait.

Mais terminons promptement l'histoire des Templiers: Il n'y en eût de condamnés à mort qu'en France et dans le comté de provence, qui appartenait alors au roi de Naples et de Sicile. Le concile de Vienne, après la suppression générale de l'ordre, avait disposé de leurs biens en faveur des chevaliers hos-

pitaliers de St.-Jean de Jérusalem, mais Philippe le Bel ne consentit à s'en dessaisir qu'à condition qu'on lui payerait préalablement deux cent mille livres pour les frais de la procédure, c'était une somme immense dans ces tems-là. (Voyez les notes à ce sujet), Cependant Louis Hutin son successeur crut devoir demander soixante mille livres de plus, et enfin on convient qu'il aurait les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maisons, les ornements de leurs églises et tous les fruits et revenus de leurs terres depuis le 13 octobre 1307, jusqu'à l'année 1314.

Rapin de Toiras dit que le roi d'Angleterre, Edouard II, *dans l'espérance de profiter de leurs biens, fit tenir à Londres un synode national où ils furent condamnés; mais qu'on ne les traita*

point avec autant de rigueur qu'en France et que l'on se contenta de les disperser dans les différens monastères pour y faire pénitence, avec une pension modique prise sur leurs revenus.

L'abbé de Choisi prétend que les seigneurs anglais s'emparèrent de tous les biens des Templiers, en disant *que leurs ancêtres les avaient données aux Templiers et non pas aux Hospitaliers et que puisqu'il n'y avait plus de Templiers, il était juste que ces biens revinssent à leurs anciens maîtres.*

Le roi de Castille les unit à son domaine; le roi de Portugal les donna à l'ordre du Christ qu'il institua, et le roi d'Angleterre s'appropria dix-sept forteresses qu'ils possédaient dans le royaume de Valence. Le pape eut sa bonne

bonne part dans cette riche dépouille, (16) surtout dans les états de Charles II, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier ; il partagea avec ce prince l'argent et tous les effets mobiliers de ces infortunés.

CONCLUSION.

Nous avons rempli notre tâche du mieux qu'il nous a été possible; nous avons *rédigé* ce que nous avons trouvé de plus intéressant, sur l'origine, les progrès et la condamnation des Templiers; voyons, dit un littérateur, aussi éclairé que judicieux, quels ennemis sont en présence dans ce fameux procès.

D'un côté, un ordre militaire et religieux dont les trésors excitent l'envie, formé, nourri et accru dans les com-

bâts, partageant ses jours entre les prières et les batailles, étranger aux lettres, aux lois, à l'éloquence, aux Cours et par conséquent sans défense et facilement vaincu toutes les fois qu'il lui faut d'autres armes que l'épée; de l'autre côté, un monarque toujours aux expédiens, avare par besoins, cruel par caractère, opiniâtre par orgueil, inflexible par principe; un pape complaisant, des prêtres dirigés, des commissaires et non des juges, des peuples ignorans et des bourreaux payés. Le résultat de cette lutte devait être le supplice des Templiers. Mais, dit-on, la gravité des accusations? Fort bien si elles portaient sur un seul homme, mais huit ou dix mille chevaliers auront commis les mêmes crimes! ils se seront souillés d'horreurs telles que quatre ou

cinq brigands ne s'entendirent peut-être pas entr'eux pour en commettre de semblables! et ces huit ou dix mille *scélérats* auraient puisé le jour dans tout ce que l'Europe aura formé de familles illustres! la fatalité aura fait qu'à la même époque toutes les races distiguées par le sang, les honneurs, le courage et la loyauté chevaleresque n'auront enfanté que des monstres! le sort aura voulu que dans le siècle le plus religieux, dix mille hommes élevés dans tous les principes d'une croyance généralement révérée, se seront revêtus de la croix tout exprès pour profaner les objets les plus sacrés du culte de cette croix! la fable si fertile en fictions, s'en permettrait-elle une aussi invraisemblable, aussi révoltante? Mais ajoute-t-on, la foule des témoins : eh! pourquoi donc cette apparente confiance

dans ces témoins quand on a vu dans le cours de cette histoire, que la première accusation écoutée, recueillie et reçue, émane de deux pervers chassés pour leurs méfaits de l'ordre même qu'ils attaquent, guidés par leur vengeance individuelle et enhardis à tous les mensonges de la délation parce que plus ils mentent, plus ils flattent et qu'en centuplant les calomnies ils centuplent l'espoir des récompenses. Est-on bien venu à compter pour quelque chose tant de témoins, quand deux scélérats en ouvrent la liste! qui ne sait combien on trouve toujours de misérables prêts à mentir à leur conscience, par-tout où il y a de l'argent à gagner et de la faveur à obtenir? Eh! manquait-il de témoins à Rome, quand Tibère, Néron et Domitien condamnaient à

la mort tant d'hommes illustres pour s'emparer de leurs richesses? Lorsque la rapacité de quelques souverains de l'Europe, entre les neuvième et quinzième siècles, voulaient dépouiller les juifs; manquait-on de témoins qui les accusaient de profaner les hosties, de fouetter les crucifix, de manger les enfans? Manqua-t-on de témoins contre les infortunés de Mérindol, contre le malheureux Urbain Grandier, contre le chevalier de la Barre, contre Calas, contre mille autres victimes de l'ignorence, des factions et de la cupidité. Pourquoi dans une affaire comme celle des Templiers où ces trois fléaux de l'humanité se trouvent réunis pour les perdre, accorderait-on aujourd'hui à des témoins, ou imbécilles ou corrompus, une créance que l'on rougirait d'accorder

maintenant aux témoins qui déposèrent contre Calas, contre la Barre, contre Grandier, contre Jacques Cœur, contre les habitans de Mérindol, contre les juifs, contre les victimes de Tibère? Quoi! Sénèque aura bien trouvé des crimes à la mère de Néron, et l'on voudra que les témoins contre les Templiers soient tous des personnages d'une véracité intacte! Ah! qu'un journaliste copie dans son feuilleton toutes les sottises du père Daniel, qu'importe cette ridicule répétition d'une opinion depuis si long-temps objet du mépris de tous les gens sensés? la seule réflexion pénible en pareil cas c'est que si un journaliste d'aujourd'hui trouve les Templiers criminels et leur supplice mérité, il n'y a pas de raison pour que des journalistes ne trouvent un jour des crimes aux victimes du 2 septembre, car la position est exactement la même; mais

il est dans le cœur commes les principes des honnêtes gens, des hommes instruits modérés et impartiaux de se ranger ouvertement du côté de la vertu et de l'innocence indignement opprimées. Puisse cette louable intention suppléer en ce moment à la faiblesse de nos moyens!

Notes.

NOTES.

(1) Voyez St.-Foix dans ses essais historiques si curieux et si intéressans.

(2) Un des deux premiers fondateurs des Templiers se nommait Geoffroi, et leur plus grand antagoniste porte ce nom; mais les lecteurs auront fait ce rapprochement sans nous.

(3) Ce n'est qu'en 1146, que le Pape Eugène III, leur fit porter une croix rouge sur leur manteau. Leur habillement ainsi que celui des autres religieux ne différait de celui des laïques que par la couleur. Il était long et traînant jusqu'à terre avec une ceinture qui servait à le relever lorsqu'on marchait en campagne. L'habit court n'était que pour les paysans et le petit peuple. Ils avaient aussi une espèce de capuce, car on ne connaissait point alors l'usage des chapeaux. Les acteurs du Théâtre Français ne portent point de capuce, mais cela eut été ridicule et en voyant M. Saint-Prix dans le rôle du grand Maître, on se dit,

que si Jacques Molay était ainsi, il était fort bien sous tous les rapports.

(4) Un plaisant a adressé à ce sujet le quatrain suivant à M. Geoffroi :

Contre les Templiers exhalant son venin,
Geoffroi damne leur race entière,
Pour avoir trop aimé le vin,
Malheureux Templiers ! c'est encore un faux frère:

(5) Le célèbre abbé de Clairvaux, St.-Bernard, était un des plus savans docteurs de l'église et on le cite encore.

(6) Dupuy dans ses traités concernant l'Histoire de France, dit que Guillaume, archevêque de Tyr, écrit que dans son tems il y avait au couvent du temple de Jérusalem plus de trois cents chevaliers, sans y comprendre les servans qui étaient sans nombre : que leurs biens tant de ça que de là la mer, étaient immenses, qu'il n'y avait lieu en la chretienté où ils n'eussent de biens, qu'ils étaient comparables aux rois pour les richesses.

(7) Le même auteur dit que les Templiers

furent quelque tems en réputation, mais que les biens les rendirent si arrogans et si orgueilleux qu'ils se soustrairent de l'obéissance du patriarche de Jérusalem. A ce propos, ajoute Dupuy, est notable ce que dit le roi, Richard Ier. d'Angleterre, à Foulques homme de bonne et sainte vie, qui lui remontrait les vices de sa cour, lui disant qu'il en devait bannir trois filles, l'orgueil, la paillardise et l'avarice. A quoi le roi répondit qu'elles n'y étoient plus, et qu'il les avoit mariées : l'orgueil aux Templiers, et les deux autres à deux autres ordres.

Je ne sais pas si une plaisanterie est une raison bonne et valable; mais ce que je vois, c'est que le seul reproche d'orgueil fait aux Templiers, est celui qu'on peut faire de tout tems aux nouveaux enrichis, et je tremble que le cœur humain ne soit ainsi fait. Mais écoutons encore Dupuy; son style est naïf, et il ne me paraît pas être autant l'ennemi des Templiers que les débats ont voulu le faire croire:

Jacques de Vitriaco, qui a écrit les expéditions des chrétiens en la Terre-Sainte,

travaille fort à réparer les reproches de l'archevêque de Tyr, bien qu'il le transcrive mot à mot en plusieurs endroits de son histoire; car au lieu de loups ravissans, il les appelle brebis, d'arrogans, simples, et qui rendent à chacun ce qui lui appartient, *ce qui donne sujet à beaucoup de n'ajouter foi ni à l'un, ni à l'autre.* L'on peut dire toutefois que l'un et l'autre a écrit la vérité, mais qu'il faut distinguer les tems, et l'on verra que tant que la simplicité et la pauvreté ont été parmi eux, leurs vœux et leurs règles ont été observées; tant qu'ils ont méprisé les biens, ils ont combattu avec de la valeur pour la religion chrétienne contre les infidèles. Ils n'avoient autre soin que de tenir les passages libres et de sûr accès pour les pélerins; c'est ce qui leur avait donné si grande réputation par le monde; c'est ce qui avoit excité tous les princes de la terre et les particuliers même de leur départir de leurs biens : si bien que Mathieu Pâris en son histoire, remarque qu'ils avoient en la chrétienté neuf mille manoirs ou demeures, outre plusieurs revenus innuméra-

bles. Ces belles actions, dis-je, ont tiré des historiens plusieurs louanges, et certes ils les méritaient. Mais soudain que leurs labeurs ont été trop largement reconnus, que les grands biens qui traînent après eux, les délices et toute sorte d'abondance, sont venus fondre en cette société, ils ont fait des actions du tout contraire aux premières, ont converti en ténèbres la lumière qu'ils avaient reçue de leurs prédécesseurs, ont abandonné le secours de la Terre-Sainte, leur première et unique occupation pour commander à des châteaux, à des villes, enfin à des peuples entiers, choses du tout éloignées de leur première origine. — Nous le répétons, quel est non-seulement un ordre, mais un homme, qui n'oublie pas son obscure origine, lorsqu'il est parvenu au faîte des richesses et de la puissance; et l'histoire des Templiers, en ce cas, n'est-elle pas l'histoire du monde entier?

(8) Ils voulaient sans doute parler des sommes immenses que Philippe-le-Bel pourrait retirer de la perte des Templiers. Il pouvait, dans tous les cas, les dépouiller sans les faire brûler.

(9) En bas de l'épine du dos, et sur un endroit opposé que la pudeur empêche de nommer.

(10) Il y a inconséquence dans ces accusations contre les Templiers, si *chaque* frère avoit sa *chacune*, ils n'avoient donc pas besoin de recourir entr'eux à de honteux plaisirs. Des chevaliers couverts de gloire, riches, nobles et puissans, devaient en outre être bien embarrassés pour trouver des femmes ! En tout tems les guerriers ont su leur plaire.

(11) M. Geoffroi a avancé, sûrement d'après ce que dit le Pape, que Philippe-le-Bel ne profita pas de la dépouille des coupables. Il fallait, avant d'établir cette assertion, savoir 1°. que les Templiers furent arrêtés en 1307 et supprimés en 1313, ce qui fait un intervalle de six ans, pendant lequel leurs biens restèrent sous la main du Roi ou de ses officiers. Il fallait savoir que le Pape ayant puplié une bulle pour faire l'application de ces biens à l'ordre des hospitaliers, le Roi réclama, et que le Pape, par une suite de ses fai-

blesses acccoutumées, publia une seconde bulle où il déclarait qu'il n'entendait point préjudicier, par la première, aux droits du Roi et de ses barons. Il fallait savoir que Philippe-le-Bel étant mort peu de temps après l'extinction des Templiers, son fils, Louis Hutin, traita avec les hospitaliers pour les droits de son père; que l'on conserve l'acte fait à ce sujet; et que le prince y réclame d'abord une somme de deux cents mille livres, et ensuite plusieurs autres non spécifiées, pour l'acquit des droits de la couronne. Il fallait savoir que la livre tournois valait alors 17 livres 15 sols de nos livres actuelles; ce qui fait 3,550,000 livres; et qu'en supposant que les sommes non spécifiées valussent le double, ce qui est fort probable et fort modéré, on aura un capital de 10,650,000 livres, qui, ajoutées au produit de la confiscation pendant six ans, pourront former une somme fort honnête.

(12) Tous protestèrent, jusqu'au dernier soupir, qu'ils mouraient innocens; *ce qui fit*, dit plaisamment le père Daniel, *un mauvais effet parmi le peuple, témoin de cette iné-*

branlable fermeté : il crut qu'ils disaient vrai.

(13) Le repectable M. Anquetil paraît être de cet avis dans la nouvelle histoire de France qu'il vient de publier : l'autorité d'un ecclésiastique aussi vénérable par sa piété, ses vertus et sa science que par son âge, est d'un grand poids : « Il y avait deux factions dans le « conclave ; elles étaient égales en puissance, « et se combattirent neuf mois. Enfin, on pro« posa un expédient, ce fut de choisir trois « candidats qui ne seraient point italiens, et « de les présenter aux français qui en choi« siraient un sous quarante jours. Entre les « trois se trouvait *Bertrand-de-Got*, arche« vêque de Bordeaux, qui avait eu de vifs « démêlés avec Philippe-le-Bel, et que les ita« liens croyaient un ennemi irréconciliable ; « mais rien ne tient contre l'appas d'une cou« ronne. Le Roi après avoir examiné ce qu'il « pouvait craindre ou espérer des trois can« didats, se détermine pour *Bertrand* ; il lui « écrit aussitôt de se rendre promptement et « en grand secret, pour l'affaire qui l'inté-

« resse ; dans une abbaye située au milieu
« d'une forêt près de St.-Jean-d'Angely. Ils
« s'y un transport aussi avecles mêmes précau-
« tions. En abordant l'archevêque, il lui dit :
« *Voulez-vous être Pape* ? Le prélat proteste
« de sa soumission et de sa condescendance
« à tous les désirs du monarque, s'il lui pro-
« cure cette dignité. Philippe lui expose les
« moyens qu'il a de réussir, mais à cinq con-
« ditions : la première, lui dit-il, que vous me ré-
« concilierez parfaitement avec la Ste.-Eglise ; la
« deuxième, que vous révoquerez toutes les
« censures contre ma personne, mes minis-
« tres, mes sujets et alliés ; la troisième, que
« vous m'accorderez pour cinq ans les déci-
« mes de mon Royaume ; la quatrième, que
« vous condamnerez authentiquement la mé-
« moire de Boniface ; *la cinquième, je me la*
« *réserve, et la déclarerai en tems et lieu.*
« Le prélat promit tout. Le Roi écrivit à
« Rome, et il fut élu ».

Or, quelle étoit cette cinquième condition que le Roi se réservait, et quelle était l'époque où tout cela se passait ? C'était en 1305,

environ dix-huit à vingt mois avant la proscription des Templiers.

(14) O vous ! qui, pour sécher les larmes que vous a fait répandre la tragédie des templiers, allez prendre des glaces ou des liqueurs dans le petit jardin du café Pâris : Quelle foule de réflexions ne devez-vous pas faire, en songeant que c'est dans ce même endroit que Jacques Molay a été brûlé *à petit feu !*

Sta *potator*, heroëm calcas !
Arrête-toi, buveur, tu foules un héros!

(15) On avait élévé à Marigny une statue sur les degrés du palais, auprès de celle de Philippe-le-Bel ; elle fut abattue. (On n'en est pas moins affligé, lorsqu'on songe que le crime a quelquefois obtenu les honneurs qui n'étaient dûs qu'à la vertu.) J'ai eu la curiosité, dit St.-Foix, d'aller la voir dans une petite cour de la prison de la conciergerie où elle est sans piédestal et appuyée contre le mur ; elle m'a paru d'une bonne attitude ; la taille en est courte et assez fournie ; le visage est

riant et agréable ; l'habillement descend au-dessous des genoux ; elle a sur la tête une espèce de chaperon, dont la pointe, qui n'est pas rejettée en arrière mais entortillée, revient sur l'oreille gauche ; on remarque sur l'habit un baudrier brodé, auquel l'épée est attachée.

(16) Il y a bien de l'apparence, dit l'historien Mariana, qu'ils n'étaient pas tous innocens, ni tous coupables.

Ces supplices parurent cruels à beaucoup de monde, car il n'était guère vraisemblable que ces désordres eûssent infecté tous les particuliers d'un si grand corps, répandu dans toutes les provinces de la chrétienté ; mais, ajoute-t-il, l'extinction d'un ordre si célèbre, doit servir d'exemple à leurs semblables ; et pour éviter de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conservation sur leurs richesses, que sur la pratique des vertus conformes à leur état.

Cette morale est fort bonne ; mais elle est trop chère quand on brûle à petit feu les uns pour l'instruction des autres.

(16) Dans l'histoire du règne de Philippe-le-Bel, l'abbé Véli soutient que Clément V ne profita point de la dépouille des Templiers, et que Dupuy que l'on a cité, a été incapable de dire que ce Pape en ait profité : voici les propres termes de Dupuy : *ces lettres furent exécutées, et les Templiers condamnés à mort et exécutés, et leurs biens-Meubles confisqués au profit du Comte de Provence, qui en fit part au Pape, et les immeubles furent conservés aux hospitaliers.*

ECRIVAINS

Qui ont servi d'autorité pour la rédaction de l'histoire des Templiers.

L'abbé Fleury, — Histoire Ecclésiastique.

Le père Daniel, jésuite, — Histoire de France.

St.-Foix, — Essais historiques.

Dupuy, — Traités concernant l'histoire de France.

St.-Bernard, — Cité par l'abbé de Fleury.

Villani, Mathieu Pâris, } Cités par les Historiens ci-dessus.

Mézerai, — Histoire de France.

Bossuet, — Abrégé de l'histoire de France.

L'Auteur de l'Art de Vérifier les Dates.

Choisi, — Histoire Ecclésiastique.

Dupin, — Histoire de l'Eglise.

Gutthieri, — In historiâ Templariorum.

Rapin-de-Toiras.

L'abbé Vertot.

Duchesne, — Chronique de Montfort.

Histoire de Paris.

Le continuateur de Nangis.

M. Anquetil — Histoire de France.

Tableau de l'histoire de France.

TABLE

DES MATIÈRES.



FIN.



